

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 11 avril 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLE, Maire.

Présents : MM. ROUILLE J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. - Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.39 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Il est rappelé au conseil municipal que chaque année la commune verse une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale.

Cette subvention sert pour :

- Organiser le repas à destination de nos aînés âgés de 72 ans et plus. Par ailleurs, il est précisé que nos aînés qui ne peuvent pas se rendre au repas reçoivent une boîte de chocolats.

A cette fin, le conseil municipal est informé que le Centre Communal d'Action Sociale sollicite une subvention de 19 000 euros (dix-neuf mille euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ACCORDER** pour l'année 2024 une subvention de 19 000 euros (dix-neuf mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale,
- **DE PRÉCISER** que ce montant est inscrit au budget primitif de l'année 2024 à l'article 6573,

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

15 AVR. 2024

S²LO

ID : 085-218502847-20240411-DEL2024_39-DE

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

